

De la structure du discours militant en matière d'eau : analyse lexicométrique d'une rhétorique protestataire

Thomas Debril¹, Gaël Plumecocq¹, Tristan Salord¹

¹INRAE – UMR AGIR, Toulouse – thomas.debril@inrae.fr, gael.plumecocq@inrae.fr, tristan.salord@inrae.fr

Abstract

The aim of our contribution is to analyze and to describe the structure of the militant discourse of a federation of nature conservation associations. It emphasizes the way in which this discourse establishes “nature” as a political object, which aims at transforming the balance of powers. Ultimately, it emphasizes the political dimension of both discourses and the environment is achieved by re-framing meanings. To this end, we analyzed press releases on water-related issues, published by a federation of nature conservation associations. We used the Iramuteq software to process textual data. Results show that the political agendas of these press releases lie in the structure of their rhetoric. First, the federation (re-)qualifies “nature” in order to problematize and thematize the collective dimension of the situation it wishes to pass on to the media. We then describe how the discourse transforms causes into responsibilities through a work of denunciation or plebiscite of particular water uses or policies. Finally, we show how the discourse shape the cognitive framing of environmental issues, which gives legitimacy to claims for stopping or supporting designated activities.

Keywords: environment, nature, framing, lexicometric, water policies, militant discourse, associations

Résumé

Cette contribution s'attache à décrire la structure du discours militant porté par une fédération d'associations de protection de la nature, la manière dont ce discours participe de la mise en politique de la nature et tente de transformer les rapports de force via un travail sur les rapports de sens. A partir d'une analyse des communiqués de presse sur les problématiques ayant trait à l'eau et réalisée à l'aide du logiciel d'analyse des données textuelles Iramuteq, nous montrons que l'agentivité politique de ces communiqués réside dans la structure de leur rhétorique. Nous présentons, d'abord, comment la fédération réalise un travail de qualification qui vise à problématiser et thématiser la dimension collective de la situation qu'elle souhaite voir reprise par les médias. Nous décrivons, ensuite, comment cela permet de transformer des causes en responsabilités par un travail consistant à dénoncer ou plébisciter certains usages ou politiques de l'eau. Nous montrons, enfin, comment la dimension cognitive du cadrage des questions environnementales portée par cette fédération vient légitimer des revendications visant à faire cesser ou soutenir certaines activités plutôt que d'autres.

Keywords: environnement, nature, cadrage, lexicométrique, politiques de l'eau, discours militant, associations

1. Introduction

C'est entendu, de nombreux travaux nous l'ont dit, il n'y a pas de relation mécanique entre la gravité intrinsèque d'un fait, sa constitution en problème public et à fortiori sa prise en charge politique. Si l'environnement apparaît aujourd'hui comme une catégorie éminemment problématique, c'est parce que de nombreux entrepreneurs de cause se sont mobilisés pour mettre à l'agenda du politique ce type de préoccupation. L'attribution d'un caractère problématique à la nature ne renvoie pas simplement aux stratégies militantes mobilisant des ressources variées ou aux fenêtres d'opportunités politiques dont elles sont susceptibles de

profiter pour faire valoir leur point de vue. Elle tient aussi à la manière dont est attribué un sens et dont sont travaillées des représentations en matière d'environnement. C'est bien ce que nous montre l'activisme discursif des acteurs, protestataires (Snow et al. 1986 ; Benford et Snow 2000) ou médiatiques (Modigliani 1989), conduisant à transformer les rapports de force via un travail sur les rapports de sens.

C'est cette dimension cognitive de la revendication que nous voulons reprendre ici à partir d'une analyse des communiqués de presse d'une fédération d'associations de protection de la nature comme France Nature Environnement. De nombreux travaux ont, en effet, montré à quel point l'impact des revendications protestataires doit compter avec les logiques médiatiques (Neveu 2010) et l'organisation du champ journalistique (Sainteny 1994 ; Comby 2009). A l'inverse, de nombreux travaux ont montré à quel point les acteurs protestataires savent composer avec ces logiques et cherchent à se mettre en scène et à théâtraliser leurs revendications pour s'assurer d'une bonne couverture médiatique (Champagne 1984). A l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique semble donc bien correspondre une professionnalisation militante soucieuse de contrôler les interprétations dont elle fait l'objet et d'imposer une lecture spécifique des événements dont elle veut être représentative et dont elle se fait le porte-parole. Contre la tendance au média-centrisme, il s'agit alors de renseigner la diversité des stratégies par lesquelles des sources d'information en concurrence tentent d'attirer l'attention des médias et de peser sur le traitement des dossiers qu'elles souhaitent voir relayés (Schlesinger et al. 1992), de renseigner l'expertise médiatique d'ONG comme Greenpeace dont l'activisme communicationnel apparaît fréquemment décisif dans la publicisation des risques en matières nucléaire (Dervillé 1997 ; Baisnée 2001).

C'est bien cette question de la publicisation des questions environnementales que voulons reprendre ici à partir d'une analyse des communiqués de presse de FNE au niveau national. Toutefois, plutôt que de chercher à comprendre comment FNE et médias s'influencent réciproquement dans ce qui peut apparaître comme une coproduction stratégique de l'événement environnemental, nous chercherons à montrer que l'agentivité politique de ces communiqués réside dans la structure de leur rhétorique et dans le choix de l'agencement des mots qu'ils convoquent. Si la popularisation est évidemment un moyen d'étendre la lutte, de généraliser les revendications en enrôlant avec plus ou moins de succès les médias, la dimension politique de ces communiqués ne tient pas simplement dans leur capacité de portage de problèmes déjà constitués vers des publics aux sensibilités plus ou moins établies. Bien au contraire, nous partirons de l'hypothèse que l'agentivité politique de ces communiqués, à l'instar des différents documents analysés par Charvolin (2003), tient dans leur capacité à redéfinir les deux bords, en retravaillant aussi bien les thématiques environnementales que les représentations des acteurs qui s'y rapportent. Nous voulons mieux comprendre comment la structure de ces communiqués participe de la mise en politique des questions environnementales par les mises à distance ou rapprochements qu'ils opèrent via des thématiques, par la requalification des entités de nature et redéfinition des rôles des acteurs, par ce qu'ils reprochent et réclament aux pouvoirs publics.

Après avoir présenté l'analyse des résultats de l'analyse textuelle des communiqués de presse de FNE (section 3), nous montrerons que la rhétorique protestataire renvoie à trois opérations distinctes dont nous examinons les ressorts concrets (section 4). En effet, et à la suite des travaux de Felstiner et al. (1980-1981), la critique environnementale portée par FNE renvoie d'abord à un travail de qualification qui vise non seulement à attribuer un caractère problématique à une situation par un travail à l'attention des journalistes dont il s'agit de satisfaire les attentes à l'égard d'un événement singulier, mais aussi par un travail visant à définir et thématiser la dimension collective de la situation problématique que l'on souhaite

voir reprise par les médias (4.1). Nous verrons alors comment FNE dénonce ou se félicite du comportement de certains acteurs par des opérations de mise à distance ou de rapprochement conduisant fréquemment à pointer du doigt la surestimation des avantages économiques et la sous-estimation des conséquences écologiques de certains usages ou certaines politiques en matière de gestion de l'eau (4.2). Nous montrerons enfin comment ce travail critique prépare aussi bien à la spécificité qu'à la crédibilité des revendications portées par FNE en matière de politique publique ou d'usage, notamment agricole, de l'eau (4.3).

2. Présentation de l'objet d'étude et de la méthode

2.1. FNE une Association de Protection de la Nature (APN)

France Nature Environnement (FNE) est une structure dont l'historique produit un positionnement spécifique par rapport aux principales APN (Berny 2019). Créée en 1968, FNE est une association œuvrant pour la protection de l'environnement, reconnue d'utilité publique en 1976. Selon les statuts de l'association, FNE « groupe des fédérations d'associations citoyennes et des associations citoyennes [...] ayant pour but la protection de la nature et de l'environnement » (Statuts). Son but est d'assurer les « mission[s] d'animation, d'assistance, de coordination, d'alerte, de contestation et de propositions avec et pour ses associations adhérentes et affiliées »¹. FNE est ainsi la porte-parole de 3500 associations partageant « les valeurs de solidarité, d'ambition, d'indépendance et d'humanisme » et œuvrant à différentes échelles territoriales. L'adhésion à FNE passe par l'adoption du nom et de la charte graphique « FNE Territoire » indiquant un ralliement à ces valeurs et aux combats communs.

A cet effet, FNE dispose d'un budget de presque 4 millions d'euros (2018), dont 6 % provient des contentieux. En outre, plus de 48 % de ce budget est affecté aux actions d'information, de sensibilisation, ainsi qu'aux plaidoyers. Selon Berny (p. 90), cette perspective légaliste consistant à s'impliquer dans les politiques publiques, à peser sur la loi pour s'en revendiquer ensuite via les dispositifs de communication, constitue une spécificité de FNE. Les communiqués de presse constituent donc un matériau particulièrement adapté pour saisir à la fois les actions conduites par FNE et/ou ses associations membres, et la manière dont elle rend compte de celles-ci, c'est-à-dire l'activité politique de cette association de défense de l'environnement. Afin de conduire une analyse approfondie, nous avons choisi de circonscrire notre analyse aux seuls communiqués de presse portant sur la thématique de l'eau.

2.2. Méthode et données

Nous avons choisi d'analyser les communiqués de presse de FNE à l'aide du logiciel open source d'analyse des données textuelles Iramuteq, et plus particulièrement de l'algorithme de clusterisation thématique qui y est implémenté (Classification Hiérarchique Descendante ou CHD).

Dans la grande famille des algorithmes de clusterisation de données textuelles, (Aggarwal and Zhai, 2012), l'algorithme opérationnalisé par Reinert et mobilisé par Iramuteq nous est en effet apparu particulièrement intéressant, en premier lieu parce qu'il s'agit d'un algorithme de clusterisation "déterministe", assurant par là-même un certain niveau de reproductibilité de nos résultats, en second lieu parce que la nature des découpages qu'il opère nous a paru particulièrement adaptée à l'étude de la structure des discours politiques

¹ Comme le précisent explicitement les statuts de l'association:
https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/00b13178-efb3-40d0-acc7-8afce55edd89/Statuts_FNE%20version%2012%2002%202011.pdf

Il est vrai que la méthode a déjà fait ses preuves dans l'analyse des "mondes politiques" (Ratinaud et al., 2019a, 2019b; Ratinaud and Marchand, 2015; Smyrnaiois and Ratinaud, 2017). Cela tient, nous semble-t-il, en partie à la nature même des récits politiques qui reposent sur la mise en scène (qui proposent) de séries d'oppositions qui fonctionnent comme autant d'opérations de cadrage d'un monde commun. Or, l'algorithme de clusterisation implémenté dans le logiciel est particulièrement sensible à ces effets de contraste². Les classifications thématiques obtenues en sortie du logiciel nous permettent alors de reconstituer ces opérations de cadrage politique et de reproduire sur leur base des sortes de "récits atomiques" caractérisant les discours mobilisés dans notre corpus.

Nous nous sommes en effet efforcés de proposer une "mise en récit" de chacune des classes (ou de groupes de classes lorsque leurs ressorts argumentatifs s'apparentaient) thématiques issues de la CHD. L'objectif était de donner à voir, de façon dynamique, le noyau rhétorique des arguments mobilisés par FNE dans son travail de communication. En repartant des segments de textes les plus représentatifs de chaque classe nous avons cherché à voir comment ces derniers étaient mobilisés dans les documents d'où ils avaient été extraits. Une fois ce travail de repérage effectué, nous nous sommes ensuite efforcés de mettre en correspondance les ressorts argumentatifs et rhétoriques que nous observions avec le contenu d'entretiens réalisés (n=20) auprès des associations membres de cette fédération. Le résultat de ce travail prend la forme de "narrations" descriptives et résumées, qui permettent de réintroduire une lecture dynamique de la classification (cf. section 2.3).

2.3. Constitution, normalisation et analyse du corpus

Le corpus soumis à l'analyse est composé de 64 communiqués de texte à la taille variable. Ces derniers ont fait l'objet, comme il peut être d'usage dans n'importe quelle approche visant à *clusteriser* des données textuelles, d'un travail de normalisation (Aggarwal and Zhai, 2012) qui a consisté principalement à (i) nettoyer la ponctuation (simplification des signes pour un meilleur découpage en segments de texte) ; (ii) remettre en forme des textes, de façon à ce que les retours chariots ou les espaces longs ne soient pas interprétés comme des fin de phrases ; et (iii) spécifier des expressions composées³.

Au final le corpus FNE-eau comprend 4133 formes distinctes, 39 097 occurrences, réparties en 1096 segments de texte⁴ pour un total de 64 communiqués de presse. L'analyse Reinert de ce corpus a réussi à classer 73,45% des segments de texte au sein de 12 classes⁵.

Chaque classe a ensuite fait l'office d'une mise en récit (voir section 1.2 et section suivante) dont l'objectif est triple : identifier l'unité thématique de la classe, donner à voir l'argumentaire soutenant le thème et mettre en intrigue le thème.

² Bien qu'une discussion technique sur les raisons d'une telle sensibilité ne soit pas de mise ici, il nous apparaît que ce phénomène est particulièrement lié à la nature même des découpages textuels qu'opère le logiciel en unités de contexte ("uce"), comme à la méthode de calcul sur laquelle repose l'algorithme de Reinert. Pour une exposition plus détaillée de l'algorithme de clusterisation hiérarchique soutenant la méthode Reinert on se reportera à l'analyse du roman de Nerval de ce dernier (Reinert, 1993, 1990) ainsi qu'aux travaux de Ratinaud et al. (Ratinaud and Marchand, 2015, 2012)

³ Ces dernières, majoritairement des noms (de personnages publics, d'associations, d'élus) ou de toponymes, ont été jointes par un tiret-bas '_' afin de les faire apparaître dans les résultats de l'analyse comme des ensembles à part entière.

⁴ Désormais « ST ».

⁵ Nombre maximum de formes actives analysées, 6000; nombre de classes demandées à l'issue de la phase 1, 25

3. Identification et mise en récit des classes

La classification Reinert nous met face à deux grands ensembles thématiques rassemblant d'un côté des éléments de discours mobilisant des perceptions/représentations différenciées et différenciantes de la nature (classes 1,2 ,4,10 et 6), d'un autre côté, des énoncés mettant plutôt en avant des problématiques de gestion et d'usages abusifs de l'eau (classes 3,8,9) trouvant à s'illustrer dans quelques « affaires » paradigmatiques (classes 5 et 11)⁶.

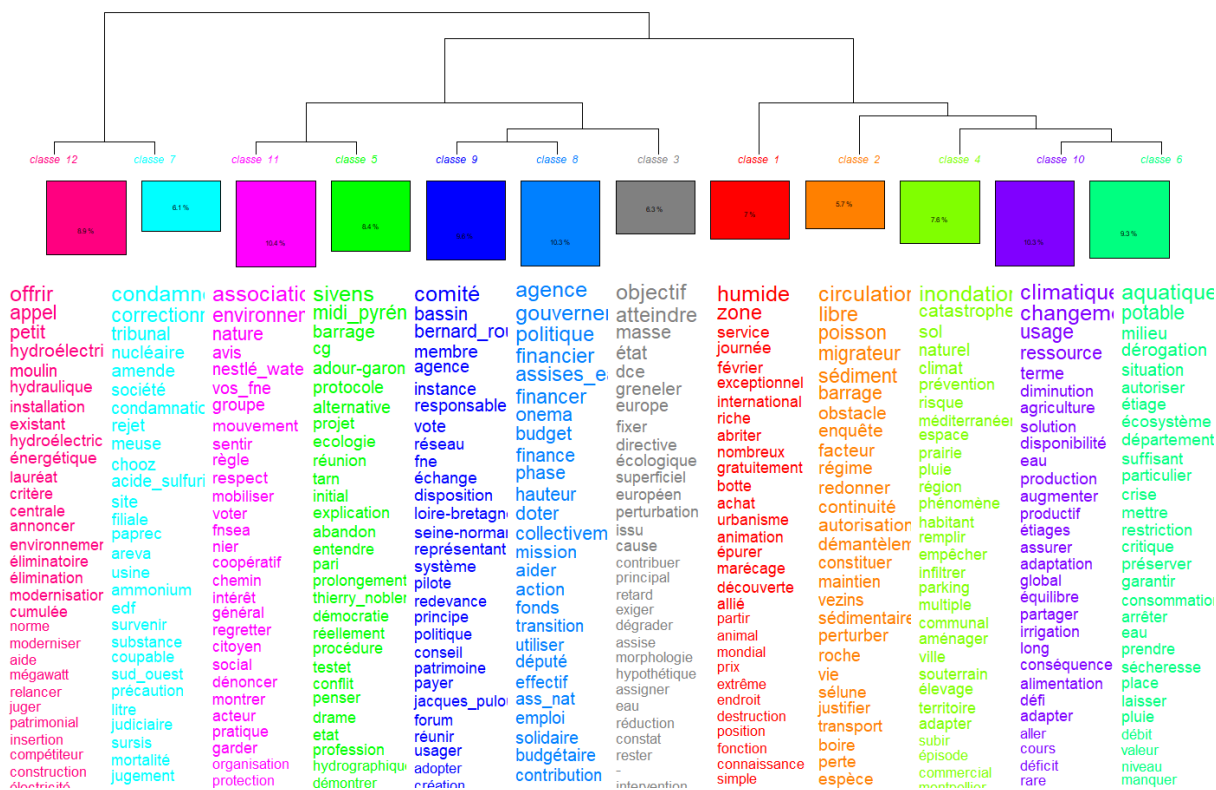


Figure 1- Dendrogramme issu de la CHD

Nous nous sommes efforcés dans ce qui suit de mettre en récit (voir section 2.2) chacune des classes s'inscrivant dans cette grande partition énonciative du corpus afin d'ajouter, pour chacune d'entre elles, les ressorts propres à leur mise en intrigue.

Classe 1 - Souligner l'importance des zones humides mal connue et menacée [7% ST]

A travers ces communiqués de presses, il s'agit essentiellement de réhabiliter les zones humides⁷ trop fréquemment assimilées à des zones marécageuses sans intérêt, dont on mesure mal la richesse et que l'on continue de dégrader. FNE fait la promotion des différents événements permettant de mieux connaître sur le terrain leur étonnante richesse. FNE souligne l'intérêt de ces milieux qui abritent une diversité faunistique et floristique extrêmement riche mais qui rendent aussi gratuitement de très nombreux services qui touchent aussi bien les dimensions quantitatives que qualitatives de l'eau. Elles tamponnent en effet les épisodes d'étiage et de crues et jouent un rôle important dans l'épuration des eaux usées. Pourtant, ces espaces qui jouent un rôle important en milieu urbain et rural, sont menacés, abîmés par de nombreux projets d'aménagement qui ne respectent pas la réglementation. Il s'agit de mieux

⁶ Comme la retenue de Sivens, les rejets toxiques du Chooz ou encore le barrage de Caussade.

⁷ En gras et italique les formes empruntées au texte des communiqués de presse.

articuler des politiques publiques qui encadrent le développement de l'urbanisme avec celles de l'environnement qui dispose fréquemment de moins de moyen.

Classe 2 - Thématiser les barrages comme obstacles à la continuité écologique [5,7% ST]

Cette classe pointe du doigt les effets des barrages qui entravent la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments. Les communiqués de presse dont sont issus les segments de textes appartenant à cette classe, saluent l'action de l'État lorsqu'elle travaille au démantèlement des barrages, effaçant ainsi les obstacles et réintroduisant de la continuité écologique dans les cours d'eau.

En revanche, ces communiqués dénoncent l'action de l'État lorsqu'il affaiblit la réglementation par une simplification administrative consistant à réviser les seuils d'autorisation et de déclaration pour faciliter la création de nouveaux ouvrages.

Classes 3,8,9 - Mobiliser les objectifs de bon état des masses d'eau (DCE) pour défendre une politique ambitieuse en matière environnementale [6,3%,10,3%,9,6% ST]

Cet ensemble de classes s'intéresse à la politique de l'eau française au regard des enjeux de la DCE (Directive Cadre Européenne). Il s'agit à la fois de mobiliser la DCE pour thématiser le mauvais état persistant des cours d'eau alors que l'état s'est engagé à atteindre des objectifs de bon état des masses d'eau à certaines échéances auprès de l'Europe, de mobiliser le contentieux France Europe en matière de nitrate pour dénoncer l'incapacité de l'État à réguler les pollutions d'origine agricole ou la nécessité de prendre davantage en compte ces objectifs dans le renouvellement des concessions hydroélectriques. Il s'agit non seulement d'un discours alarmiste qui vise à éviter de faire de la qualité des masses d'eau la variable d'ajustement des intérêts économiques mais aussi un discours visant à défendre une gestion de l'eau intégrée par bassin hydrographique et financé par les Agences. Partant, il s'agit alors de défendre les budgets des Agences, alimentés par les redevances des usagers, et qui doivent financer les modalités de gestion de l'eau définies par les comités de bassin.

Classe 4 - Les catastrophes naturelles ne sont pas naturelles mais liées à des politiques d'aménagement du territoire inconséquentes : l'exposition au risque [7,6% ST]

Les catastrophes naturelles comme les inondations ne sont pas naturelles mais renvoient à une politique d'aménagement du territoire qui conduit à une imperméabilisation des sols, y compris dans le rural, comme à une urbanisation irréfléchie. Ce n'est donc pas le climat, les pluies, qui sont à l'origine de ces phénomènes mais bien cette logique d'organisation de l'espace intenable qui génère de l'exposition au risque. FNE pointe ainsi du doigt les élus, voir les agriculteurs, et appelle à protéger les PPRI⁸ des enjeux économiques. Il s'agit de limiter la multiplication des arrêtés de catastrophes naturelles qui font peser sur le contribuable et les habitants les coûts de cette logique irraisonnée qui interdit par ailleurs de garder la mémoire des événements qui se reproduisent sans que l'on revoie nos modalités d'occupation de l'espace. FNE recommande plutôt de sortir de la logique assurantielle pour remettre la nature en ville et faire appel aux vertus et services d'une nature naturelle.

Classe 5 - Dénoncer une politique de création d'ouvrage et remise en cause de la qualité du processus délibératif : le dossier Sivens [8,4% ST]

A travers le cas Sivens, il s'agit de remettre en cause, sur le fond, une politique de création d'ouvrage qui est particulièrement destructrice des milieux, qui fait porter sur l'ensemble des usagers ce qui ne profite qu'à quelques agriculteurs et qui se traduit par des dégradations

⁸ Plan de Prévention du Risque Inondation.

environnementales qui ne sont pas à la hauteur des gains économiques escomptés. FNE dénonce ainsi les dérogations associées à la réforme des volumes prélevables que nous donne à voir le protocole d'accord entre l'État et les professions agricoles, sur le bassin Adour-Garonne. De même la solution alternative à Sivens, consistant en la création d'un nouvel ouvrage porté par les élus du Conseil Général⁹ du Tarn, doit être abandonnée et témoigne par ailleurs d'un acharnement éprouvant les limites de la concertation.

Il s'agit sur la forme, de dénoncer la qualité du processus de concertation. FNE pointe non seulement des conflits d'intérêts entre les élus du CG Tarn et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) mais aussi l'importance des arrangements entre la profession agricole, les chambres les élus et le préfet.

FNE fait deux propositions. Il faut d'abord, sur le fond et comme pour la politique énergétique, arrêter la création de nouveaux ouvrages pour optimiser l'existant. FNE en appelle à de vrais projets de territoire et à une vraie démocratie/concertation.

Classe 6 - Dénoncer le laxisme préfectoral incapable de réguler les problèmes de qualité et quantité liés, notamment, au modèle agricole dominant [9,3% ST]

FNE dénonce l'importance des dérogations accordées par les préfets en période d'étiage fixant des limitations de prélèvements notamment aux agriculteurs, alors que la situation des cours d'eau est particulièrement préoccupante en matière quantitative. FNE souligne la gravité et la généralité de cette situation qui touche de nombreux départements et remet en cause la satisfaction d'usages prioritaires comme l'eau potable mais aussi la préservation des écosystèmes aquatiques dont la biodiversité est menacée. C'est bien l'importance de ces dérogations que dénonce FNE dans la mise en œuvre de réforme des VP sur le bassin Adour Garonne. FNE dénonce l'activisme des préfetures qui s'appuient sur la modification d'un arrêté ministériel pour autoriser les traitements des agriculteurs en bordure de certains cours d'eau alors que les phénomènes de pollutions sont particulièrement préoccupant. La préfecture, en adoptant une cartographie de référence des cours d'eau allégée, réduit le périmètre de protection de ces cours d'eau et l'importance des zones de non traitement. FNE critique ainsi la collusion entre les préfets et la profession agricole et recommande l'adoption de changements de pratiques plus agro-écologiques.

Classe 7 - Populariser les succès de l'action juridique et mettre en scène les condamnations [6,1% ST]

FNE médiatise ses victoires juridiques en se faisant l'écho des peines prononcées par un tribunal spécifique à l'encontre d'un acteur dont la culpabilité est désormais reconnue. La condamnation est ici l'occasion de nommer les coupables, de dénoncer l'importance des négligences de ces acteurs en soulignant l'importance des dommages sanitaires et environnementaux. Si ces décisions de justice ne concernent que des cas de pollution, c'est aussi l'occasion pour ces militants de monter en généralité et d'attirer l'attention sur la dangerosité des activités notamment nucléaires, sur le territoire. Il s'agit le plus souvent à la fois de crédibiliser le discours par des éléments techniques témoignant de la défaillance d'un dispositif (tuyau percé) et factuels en citant par exemple les molécules retrouvées dans le milieu (ion d'ammonium, acide sulfurique, ...) mais aussi de susciter l'indignation en évoquant les précédents incidents, le caractère récurrent des alertes ignorées par ces grosses organisations qui ont les moyens de bien faire

⁹ Désormais C.G

La condamnation est par ailleurs l'occasion de saluer les associations locales ou partenaires de FNE qui ont été mobilisées sur le dossier ou se sont constituées partie civile, de redonner la parole à un juriste de FNE et de saluer le travail de la police de l'eau lorsqu'elle met en lumière ce type de négligences.

Classe 10 - Face au changement climatique, la nécessité de changement de pratiques agricoles [10,3% ST]

Face au changement climatique, on ne peut pas continuer sur un modèle agricole productiviste marqué par l'intensification des modes de production et qui se traduit par des problèmes de quantité liés à l'irrigation et des problèmes de qualité d'eau liés notamment aux produits phytosanitaires. FNE dénonce le conservatisme et le manque de dialogue du lobby constitué par la FNSEA¹⁰ et les coopératives qui veulent continuer sur le même modèle et faire payer aux autres une solution de court terme intenable. Contre les problèmes de pollution et de prélèvement, il faut plutôt un changement de pratiques avec le développement de l'agroécologie, de l'agriculture biologique, une agriculture à haute valeur ajoutée environnementale, diversifiée et adaptée aux conditions pédoclimatiques. C'est la nécessité, l'urgence, à s'adapter en changeant profondément de méthodes culturales que décrit cette classe. On affirme qu'une agriculture productive à faible niveau d'intrant (en eau, en produits phytosanitaires) est possible, qu'elle existe déjà, qu'elle a besoin d'être encouragée, et reconnue. On salue alors les agriculteurs déjà engagés dans une telle transition ; qui font la démonstration de la possibilité de ce changement, y compris d'un point de vue économique.

Classe 11 - Assumer le rôle de garant de l'intérêt général [10,4% ST]

Les segments de texte constitutifs de cette classe s'organisent tous autour d'une notion centrale, celle de groupe. Il s'agit alors, pour le mouvement France Nature Environnement de se mettre en scène comme un collectif garant de l'intérêt général face à d'autres organisations (FNSEA, coopératives) ou groupes industriels (Nestlé-Waters) porteurs d'enjeux particularistes.

Classe 12 - Dénoncer une politique de soutien à hydroélectricité en mettant en balance les avantages et les inconvénients [8,9% ST]

Cette classe rassemble les segments de textes où se donne à voir la dénonciation du plan de relance de la petite hydraulique¹¹. En termes énergétiques, cette politique soutenant la création de microcentrales hydroélectriques ou promouvant une transition énergétique par la transformation des moulins en centrales ne produira qu'une part infime d'électricité au regard de la production électrique nationale ou des objectifs affichés par la programmation pluriannuelle de l'énergie d'autant que les meilleurs sites sont déjà équipés. En termes environnementaux, cette énergie dite renouvelable est une catastrophe. Les seuils qui accompagnent ces équipements et qui barrent le cours d'eau empêchent la libre circulation des sédiments et des poissons. En introduisant des perturbations hydro-morphologiques importantes et en dégradant la continuité écologique des cours d'eau, ils constituent ainsi un obstacle dans la poursuite des objectifs de bon état des masses d'eau pourtant affiché dans la directive cadre sur l'eau (DCE) et le Grenelle de l'environnement¹².

Compte tenu de l'importance des équipements déjà présents, FNE propose plutôt de moderniser ou d'adapter l'existant plutôt que de créer de nouvelles installations qui vont impacter ce qui reste de cours d'eau encore indemne. Il peut s'agir par ailleurs de réduire notre consommation

¹⁰ Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

¹¹ Porté historiquement par Ségolène Royal, alors ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

¹² Voir plus haut, les classes 3,8,9.

d'énergie ou de développer des énergies réellement renouvelables comme l'éolien ou le solaire sur lesquelles la France est en retard.

4. Discussion et conclusion

L'analyse des communiqués de presse nous montre finalement une matrice commune au registre protestataire de FNE qui semble bien renvoyer aux trois mécanismes distincts bien identifiés par Felstiner et al. (1980-1981). L'ensemble des communiqués de presse désigne et qualifie une situation environnementale comme problématique (3.1), impute des responsabilités relatives à cette situation (3.2) et revendique une prise en charge spécifique (3.3.).

4.1. Qualifier la situation : spécifier et monter en généralité

La désignation et la qualification des situations liées à l'eau comme problème public renvoie à deux types d'opérations distinctes. Les communiqués de presse nous montrent d'abord comment ils qualifient une situation environnementale de problématique par un travail portant aussi bien sur la forme que sur le fond et consistant le plus souvent à coller à l'actualité. Si le communiqué poursuit comme objectif explicite d'être repris dans les médias, FNE cherche d'abord à satisfaire les attentes des journalistes et à prémâcher leur travail (Baisnée 2001). Dans cette perspective, il s'agit de profiter d'un évènement particulier susceptible d'attirer l'attention des journalistes pour faire passer un message. Compte tenu du caractère concurrentiel des problèmes prétendant à figurer à l'agenda médiatique, les communicants de FNE profitent de la fenêtre d'opportunité que peut constituer par exemple le rendu d'un jugement pour à la fois rabattre la complexité d'un dossier à quelques informations qui se veulent aussi factuelles que possible mais aussi indiquer le positionnement politique de l'organisation en assumant la subjectivité d'un propos engagé. C'est en jouant conjointement sur le registre de la neutralité factuelle, présentée en peu de mots, et sur celui du positionnement politique, présenté à l'aide d'une citation d'un bénévole, que FNE entend thématiser, transformer et faire circuler une réalité environnementale qu'elle considère comme problématique.

Pour autant, si la reprise de ces communiqués oblige à satisfaire les attentes des journalistes à l'égard d'un évènement spécifique et ponctuel, si le travail de qualification d'une situation conduit simultanément à en définir les limites, les communicants de FNE travaillent aussi à mettre en évidence la généralité du problème environnemental abordé. Dans cette perspective, il s'agit bien de renverser le caractère disqualifiant du NIMBY (Not In My BackYard : principe d'opposition aux projets d'aménagement sur la base d'une proximité avec les populations) largement utilisé pour faire taire la critique environnementale, de retravailler ce qui fait l'intérêt commun et fonde la légitimité d'une prise de parole de ce qui demeure de l'ordre de l'intérêt particulier (Trom 1999 ; Lolive 1997 ; Jobert 1998). Légitimer la parole nécessite en effet de convoquer un bien commun, de dépasser les contingences particulières, c'est-à-dire de viser une plus grande généralité (Boltanski et Thévenot, 1991). La constitution du bien commun offensé, et donc, du problème collectif dont il s'agit de faire prendre conscience, renvoie ici à différents opérateurs de généralisation : la Nature menaçante n'a pas vocation à distinguer les catégories sur lesquelles elle fait peser des risques, la gratuité des services rendus par les écosystèmes et notamment par les zones humides bénéficient à tous... En contraste, les dommages environnementaux illustrent la tension entre intérêts particuliers et bien commun : les barrages profitent à une catégorie particulière d'acteurs et dégrade à la fois qualité et quantité de l'eau pour tous ; certaines pollutions révèlent la dangerosité de certains usages de la Nature et l'incapacité de l'État à protéger les populations et encadrer les pratiques de certains industriels négligents.

4.2. Transformer des causes en responsabilités : dénoncer et se féliciter

Les opérations de qualification des problèmes associées aux thématiques préparent largement le travail d'imputation de responsabilités que FNE attribue aux politiques publiques ou aux usages en matière d'eau. Ainsi, faire de la quantité d'eau disponible en période d'étiage un problème de prélèvement trop important conduit, non seulement, à dénoncer une politique de création d'ouvrages entravant la libre circulation des sédiments et des poissons mais aussi à désigner les agriculteurs à l'origine de ces prélèvements.

Si le cadrage de la situation prépare ainsi à l'identification de responsabilités spécifiques, celle-ci ne s'y réduit pas pour autant. L'imputation de responsabilité consiste à retravailler par des opérations de mise à distance et de rapprochement l'importance des éléments économiques et écologiques retenues ou écartés pour légitimer des choix en matière de politique publique. Il peut alors s'agir de dénoncer une politique de soutien à la petite hydraulique en mettant en avant ses conséquences en matière de continuité écologique ou de dénoncer une politique de soutien à la création de barrages en établissant un lien avec les problèmes de qualité ou de quantité d'eau disponibles. A l'inverse, les attendus économiques associés à ce type de politiques sont mis à distance, ce qui met en évidence les avantages limités d'une politique énergétique qui ne produira pas l'électricité nécessaire à la satisfaction des usages. Qu'il s'agisse de dénoncer les politiques d'aménagement hydroélectrique (classe 12) ou de création d'ouvrage pour l'agriculture (classe 5), la stratégie de FNE pointe à chaque fois la surestimation des enjeux économiques et la sous-estimation des enjeux écologiques par les pouvoirs publics qu'il s'agit de pointer du doigt. La dénonciation de l'action publique trouve par ailleurs son symétrique dans la publicité que ces communiqués de presse font de l'action de l'État lorsqu'il efface les barrages et restaure une continuité écologique en permettant la libre circulation des sédiments et des poissons migrateurs (classe 2).

La rhétorique protestataire en matière d'usages de l'eau relève de la même logique même si l'essentiel du travail critique de FNE semble se rapporter aux politiques publiques. Le discours de la FNE articule nature(s) et usagers, d'abord en "*dé-naturalisant*" les problèmes environnementaux. La disqualification du caractère naturel des catastrophes permet de mettre en évidence les responsabilités dues à des usages inconséquents de l'espace qui fabriquent de l'exposition au risque (classe 4). La définition du problème inondation comme un problème d'imperméabilisation des sols conduit, de même, à mettre à distance une étiologie faisant de la pluviométrie la principale cause du problème pour privilégier au contraire les acteurs responsables de cette imperméabilisation (les élus, les agriculteurs, ...). Ensuite, FNE dénonce les atteintes de certains usagers (en particulier les agriculteurs conventionnels) qui sont désignés comme responsables de problèmes de qualité ou quantité de l'eau. Précisons alors que ce travail trouve son symétrique dans le plébiscite de certaines pratiques jugées favorables au milieu comme peuvent l'être par exemple les pratiques agro-écologiques de certains agriculteurs.

Finalement, les opérations de déplacement liées à ce second type de mécanisme (dénoncer et se féliciter) nous montrent que l'importance du travail critique de FNE pour transformer des causes en responsabilités opère dans deux directions. Le travail de dénonciation combine, d'une part, du rapprochement et de la mise à distance, et d'autre part, un travail de plébiscite des bonnes pratiques en matière d'action publique ou d'usage de l'eau.

4.3. Revendiquer une prise en charge spécifique : faire cesser et soutenir

Les opérations de dénonciation que nous venons de déconstruire préparent largement la dimension revendicative des communiqués de presse portant aussi bien sur l'orientation des politiques publiques que sur les usages de la nature. En matière hydroélectrique, plutôt que de soutenir la création de nouvelles installations qui vont encore dégrader les cours d'eau, FNE

réclame une politique de modernisation ou d'adaptation d'aménagements déjà présents. De même, en matière de barrage, FNE propose d'optimiser l'importance des ouvrages existants au lieu de persévérer dans une politique de création de nouveaux ouvrages. Si les critiques de l'action publique pointaient l'opacité d'arènes délibératives et la collusion des intérêts politiques et agricole, il s'agit ici de réclamer une réelle transparence et ouverture des processus de décisions en matière de gestion de l'eau. FNE réclame ainsi l'interruption de politiques aménagistes jugées à l'origine de dégradations importante du milieu mais réclame aussi des politiques davantage protectrices comme, par exemple, à l'égard des zones humides qui peuvent être à l'origine de nombreux services.

En matière d'usages, FNE promeut des changements de pratiques de la part des agriculteurs conventionnels qui doivent évoluer vers des modes de productions plus agro-écologiques et respectueux du milieu. FNE souligne à cet égard alors la dimension réaliste et faisable de ces changements en prenant appui sur les pratiques que certains agriculteurs ont déjà adoptées et que FNE a déjà plébiscitées.

Références

- Aggarwal C.C. et Zhai C. (2012). A Survey of Text Clustering Algorithms, in: Aggarwal C.C. et Zhai C. (Eds.), *Mining Text Data*. Springer US, Boston, MA, pp. 77-128.
- Baisnée O. (2001). Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague, *Politix*, 14(54): 157-181.
- Benford R. D. et Snow D. A. (2000). Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment, *Annual Review of Sociology*, 26: 611-639.
- Berny N. (2019). *Défendre la cause de l'environnement - une approche organisationnelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Boltanski L. et Thévenot L. (1991). *De la Justification*, Paris, Gallimard.
- Champagne P. (1984). La manifestation. La production de l'événement politique. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 52-53: 19-41.
- Charvolin F. (2003). *L'invention de l'environnement en France - Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte.
- Comby, J. (2009). Quand l'environnement devient « médiatique » : Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique. *Réseaux*, 157-158(5), 157-190.
- Derville G. (1997). Le combat singulier Greenpeace-SIRPA. La compétition pour l'accès aux médias lors de la reprise des essais nucléaires français. *Revue française de science politique*, 5: 589-629.
- Felstiner W., Abel R. et Sarat A. (1980-1981). The emergence and transformation of disputes: naming, blaming, claming, *Law and society review*, 15(3-4): 631-654.
- Gamson, W. A. et Modigliani, A. (1989). Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach, *American Journal of Sociology*, 95: 1-37.
- Jobert A. (1998). L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général, *Politix*, 42: 67-92.
- Max R. (1993). Les "mondes lexicaux" et leur "logique" à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars. *Langage et Société*, 66: 5-39.
- Lolive J. (1997). La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée, *Politix*, vol. 10 (39): 109-130.
- Neveu E. (2010). Médias et protestation collective », in Fillieule O., Agrikoliansky E. et Sommier I. (eds.) *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*. Paris, La Découverte, pp. 245-264.

- Reinert M. (1993). Les “mondes lexicaux” et leur “logique” à travers l’analyse statistique d’un corpus de récits de cauchemars, *Langage et société*, 66: 5-39.
- Snow D. A., Rochford E., Worden S. K. et Benford R. D. (1986). Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation, *American Sociological Review*, 51(4): 464-481.
- Ratinaud, P. et Marchand, P. (2015). Des mondes lexicaux aux représentations sociales. Une première approche des thématiques dans les débats à l’Assemblée nationale (1998-2014), *Mots. Les langages du politique*, pp. 57–77.
- Ratinaud, P. et Marchand, P. (2012). Application de la méthode ALCESTE aux “gros” corpus et stabilité des “mondes lexicaux” : analyse du “CableGate” avec IRAMUTEQ. In: *Actes des 11eme Journées internationales d’Analyse statistique des Données Textuelles* (pp. 835-844). Liège, Belgique.
- Ratinaud, P. et Marchand, P. (2011). L’analyse de similitude appliquée aux corpus textuels : les primaires socialistes. In: *Actes des 11eme Journées internationales d’Analyse statistique des Données Textuelles*, pp. 687-699.
- Ratinaud, P., Smyrnaiois, N., Figeac, J., Cabanac, G., Fraissier, O., Hubert, G., Pitarch, Y., Salord, T. et Thonet, T. (2019). Structuration des discours au sein de Twitter durant l’élection présidentielle française de 2017: Entre agenda politique et représentations sociales, *Réseaux*, 214-215: 171.
- Reinert M. (1990). Alceste une méthodologie d’analyse des données textuelles et une application : Aurelia De Gerard De Nerval. *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 26:24-54.
- Sainteny G. (1994). Les médias français face à l’écologisme, *Réseaux*, 3(65): 87-105.
- Schlesinger P., Zeitlin E. et Rizzi S. (1992). Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d’information et les limites du média-centrisme. *Réseaux*, 10(51): 75- 98.
- Trom D. (1999). De la réfutation de l’effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l’activité revendicative. *Revue française de science politique*, 49: 31-50.